

26 Les choses impures sont pour les impurs et les impurs sont pour les choses impures, et les bonnes choses sont pour les bons et les bons sont pour les bonnes choses; ceux-ci seront libres de ce qu'ils disent. Pour eux il y a le pardon et une honorable subsistance.^a

الْخَبِيثَاتُ لِلْخَبِيثِينَ وَالْخَبِيثُونَ
لِلْخَبِيثَاتِ ۖ وَالطَّيِّبَاتُ لِلطَّيِّبِينَ وَ
الطَّيِّبُونَ لِلطَّيِّبَاتِ ۗ أُولَٰئِكَ مُبَرَّءُونَ
مِمَّا يَقُولُونَ ۗ لَهُمْ مَغْفِرَةٌ ۖ وَرِزْقٌ
كَرِيمٌ ﴿٦٦﴾

SECTION 4 : Les mesures préventives

27 O vous qui croyez, n'entrez pas dans les maisons autres que la vôtre, avant d'avoir demandé la permission et d'avoir salué ceux qui y habitent. C'est mieux pour vous de sorte que vous soyez attentifs.^a

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا لَا تَدْخُلُوا بُيُوتًا
غَيْرَ بُيُوتِكُمْ حَتَّى تَسْتَأْذِنُوا وَتُسَلِّمُوا
عَلَىٰ أَهْلِهَا ۗ ذَٰلِكُمْ خَيْرٌ لَّكُمْ
لَعَلَّكُمْ تَذَكَّرُونَ ﴿٦٧﴾

28 Mais si vous n'y trouvez personne, n'y entrez pas, jusqu'à ce qu'on vous donne la permission; et s'il vous est dit, Retournez, alors retournez; c'est plus pur pour vous. Et Allāh est Celui Qui sait ce que vous faites.

فَإِنْ لَمْ تَجِدُوا فِيهَا أَحَدًا فَلَا تَدْخُلُوهَا
حَتَّىٰ يُؤْذَنَ لَكُمْ ۗ وَإِنْ قِيلَ لَكُمْ
ارْجِعُوا فَارْجِعُوا ۗ هُوَ أَزْكَىٰ لَكُمْ ۗ
وَٱللَّهُ بِمَا تَعْمَلُونَ عَلِيمٌ ﴿٦٨﴾

29 Ce n'est pas une faute pour vous d'entrer dans les maisons inhabitées où se trouvent votre nécessaire. Et Allāh sait ce que vous faites ouvertement et ce que vous cachez.

لَيْسَ عَلَيْكُمْ جُنَاحٌ أَنْ تَدْخُلُوا بُيُوتًا
غَيْرَ مَسْكُونَةٍ فِيهَا مَتَاعٌ لَّكُمْ ۗ وَٱللَّهُ
بِعَلْمِكُمْ مَا تُبْدُونَ وَمَا تَكْتُمُونَ ﴿٦٩﴾

30 Dis aux hommes croyants de baisser leur regard et de maîtriser leurs passions sexuelles. C'est plus pur pour eux. Sûrement Allāh est au courant de ce qu'ils font.^a

قُلْ لِّلْمُؤْمِنِينَ يَغُضُّوا مِنْ أَبْصَارِهِمْ
وَيحْفَظُوا فُرُوجَهُمْ ۗ ذَٰلِكَ أَزْكَىٰ لَهُمْ
إِنَّ ٱللَّهَ خَبِيرٌۢ بِمَا يَصْنَعُونَ ﴿٧٠﴾

26a. Les derniers mots nous éclairent sur le sens de tout ce passage, i.e., rien d'impur ne peut être attribué à ceux qui sont purs, et ils sont à l'abri de ce que les impurs disent.

27a. Les Arabes entraient dans les maisons sans permission. La loi révélée dans ce verset pose le fondement de la paix et de la sécurité domestiques nécessaires à une société avancée. La loi est un témoignage clair de la grande confiance qu'ont les musulmans en leurs femmes. C'est aussi une mesure préventive contre la calomnie.

30a. On ordonne aux hommes de baisser les yeux, tout comme on ordonne de le faire dans le verset suivant. On donne cette injonction pour prévenir un mal qui porte un coup

31 Et dis aux femmes croyantes de baisser leur regard et de maîtriser leurs passions sexuelles et de ne pas exhiber leurs parures sauf ce qui en paraît.^a Et qu'elles portent leur coiffure sur leur poitrine.^b Et elles ne devraient pas exhiber leur parure sauf à leur époux ou

وَقُلْ لِّلْمُؤْمِنَاتِ يَغْضُضْنَ مِنْ أَبْصَارِهِنَّ وَيَحْفَظْنَ فُرُوجَهُنَّ وَلَا يُبْدِينَ زِينَتَهُنَّ إِلَّا مَا ظَهَرَ مِنْهَا وَلَا يَضْرِبْنَ بِحُجْرَتِهِنَّ عَلَىٰ جُيُوبِهِنَّ وَلَا يُبْدِينَ زِينَتَهُنَّ إِلَّا لِبُعُولَتِهِنَّ أَوْ آبَائِهِنَّ أَوْ أَبْنَاءِهِنَّ أَوْ بُعُولَتِهِنَّ أَوْ أَبْنَاءِ بُعُولَتِهِنَّ

mortel à toutes les relations sociales décentes, v.g., le mal de la fornication. Non seulement le Qur'an défend un mal, mais il indique aussi la voie, telle qu'en la suivant il soit possible de l'éviter. Il est exigé à la fois des hommes et des femmes de garder les yeux baissés, de sorte qu'en se rencontrant, les hommes ne fixent pas les femmes du regard, ni l'inverse. Dans une société où les femmes n'apparaissent jamais en public, l'injonction aux hommes de baisser les yeux serait dépourvue de sens; et la même injonction donnée aux femmes dans le verset suivant, si elles ne quittaient jamais l'enceinte de leur maison, serait absurde.

31a. Afin de protéger les relations entre les hommes et les femmes et pour éviter une association trop libre entre eux, le Qur'an établit maintenant une autre injonction en plus de celle qui exige des deux sexes de baisser les yeux quand ils se rencontrent. Elle exige des femmes en particulier de ne pas exhiber leurs parures. Il y a une différence d'opinions quant au sens de *zīnat*. Selon certains il inclut la beauté du corps, alors que selon d'autres il s'applique exclusivement aux parures extérieures. L'utilisation du même mot dans la conclusion du verset, *qu'elles ne frappent pas des pieds de sorte que la zīnat qu'elles cachent soit connue*, confirme clairement le second sens, car la seule parure que l'on puisse découvrir en frappant des pieds fait partie des parures extérieures. Mais même en prenant le premier sens, il y a clairement une exception ici, *illā mā zahara min-hā - sauf ce qui en paraît* ou *sauf ce qu'il est habituel et naturel de dévoiler*. Or en premier lieu il faut se rappeler que ce qui est défendu est l'*exhibition* de la beauté, comme on l'indique expressément ailleurs par le mot *taburruj*: "Et n'exhibe pas (ta beauté) comme l'exhibition de l'ignorance de jadis" (33:33). Quant à savoir quelles parties du corps la femme doit couvrir et ce qu'elle peut découvrir, le résumé suivant des points de vue précédents se rapportant à cette exception tel que donné par IJ devrait suffire: (1) il signifie la parure d'une robe ou des vêtements qu'une femme porte; en d'autres mots, il n'est pas nécessaire de cacher les vêtements qu'elle porte; (2) il signifie la parure que la femme n'est pas obligée de couvrir, telle que le collyre, les bagues, les bracelets et son visage; (3) l'exception se rapporte aux vêtements d'une femme et sa figure. Après avoir rapporté ces opinions, IJ ajoute: *La meilleure opinion est que l'exception se rapporte au visage et aux mains*. Comme preuve pour corroborer cette opinion il dit que, lorsqu'elle prie, la femme n'est pas obligée de garder son visage et ses mains cachées - ses mains jusqu'au coude - alors qu'elle doit couvrir le reste de son corps. Selon le Hādith, on raconte que le Prophète lui-même a dit à Asmā', la soeur de son épouse 'Ā'ishah, lorsqu'elle s'est présentée devant lui en vêtements légers, à travers lesquels on pouvait voir son corps: "O Asma', quand une femme atteint sa puberté il n'est pas convenable de laisser voir aucune partie de son corps sauf ceci, et il indiqua sa figure et ses mains" (AD. 31:30). Ceci démontre de façon concluante que l'Islam n'a jamais obligé à porter le voile ou à se couvrir le visage.

31b. Avant l'Islam les femmes avaient l'habitude de paraître en public les seins partiellement découverts. Le *khimār* (pl., *khumr*) désigne une *coiffure*, et les femmes n'étaient pas obligées de couvrir leur poitrine avec une partie de leur coiffure. La coiffure telle que portée en Orient cache les bras, le cou et la poitrine, de même que les bijoux portés aux oreilles ou au cou ou sur la poitrine, et le fait de cacher ces parties, est ce qui est exigé ici par l'addition des mots *sur leur poitrine*.

leur père, ou le père de leur époux, ou leurs fils, ou les fils de leur époux, ou leurs frères, ou les fils de leurs frères, ou les fils de leurs soeurs, ou leurs femmes, ou celles que leur main droite possède, ou leurs loyaux^c serviteurs, ou les enfants qui ne connaissent pas la nudité des femmes. Et qu'elles ne frappent pas des pieds de sorte que la parure qu'elles cachent soit connue. Et tournez-vous tous vers Allāh, O croyants, de sorte que vous connaissiez le succès.

أَوْ إِخْوَانِهِنَّ أَوْ بَنِي إِخْوَانِهِنَّ أَوْ بَنِي
 إِخْوَانِهِنَّ أَوْ نِسَائِهِنَّ أَوْ مَا مَلَكَتْ
 أَيْمَانُهُنَّ أَوْ التَّبِيعِينَ غَيْرِ أُولِي الإِرْبَةِ
 مِنَ الرِّجَالِ أَوْ الطِّفْلِ الَّذِينَ كَمْ
 يَظْهَرُونَ عَلَى عَوْرَاتِ النِّسَاءِ وَلَا يَضْرِبْنَ
 بِأَرْجُلِهِنَّ لِيُعْلَمَ مَا يُخْفِينَ مِنْ زِينَتِهِنَّ
 وَتَوَلَّوْا إِلَى اللَّهِ جَمِيعًا أَيُّهُ الْمُؤْمِنُونَ
 لَعَلَّكُمْ تُفْلِحُونَ ﴿٣٢﴾

32 Et mariez ceux parmi vous qui sont célibataires, et ceux qui sont aptes parmi vos esclaves masculins et vos esclaves féminins. S'ils sont dans le besoin, Allāh les libérera de leur pauvreté par Sa grâce. Et Allāh est Celui Qui donne avec abondance, Qui sait.^a

وَ أَنْكِحُوا الأَيَّامِي مِنْكُمْ وَ الطَّالِحِينَ
 مِنْ عِبَادِكُمْ وَ إِمَائِكُمْ إِنْ يَكُونُوا
 فُقَرَاءَ يُغْنِهِمُ اللَّهُ مِنْ فَضْلِهِ وَ اللَّهُ
 وَاسِعٌ عَلِيمٌ ﴿٣٢﴾

33 Et que ceux qui ne peuvent trouver de conjoint restent chastes, jusqu'à ce qu'Allāh les libère de leur

وَ لَيْسْتَ تَعْفِفِ الَّذِينَ لَا يَجِدُونَ نِكَاحًا
 حَتَّى يُغْنِيَهُمُ اللَّهُ مِنْ فَضْلِهِ وَ الَّذِينَ
 يَبْتَغُونَ الكِتَابَ وَمِمَّا مَلَكَتْ أَيْمَانُكُمْ

31c. Par leurs femmes, certains commentateurs comprennent les femmes musulmanes, mais c'est un fait que des femmes d'autres religions se sont mêlées aux croyantes à l'époque du Prophète, et par conséquent on veut dire toutes les femmes. Je pense que le mot leurs a été ajouté seulement pour désigner toutes les femmes qui viennent en contact avec eux, ou les femmes du même rang social qu'eux. Ceux que leur main droite possède comprennent les esclaves masculins ou féminins. Après les esclaves, on mentionne les tabi'in, ou ceux qui suivent, de tabi'a, il a suivi. On appelle ici les serviteurs des suivants parce qu'ils suivent le maître. A ceci on ajoute l'expression qualificative ghairi uli-l-irbati, que l'on traduit ordinairement avec le sens de n'ayant pas besoin (des femmes). Mais irb signifie en réalité astuce ou fourberie ou ruse ou méchanceté ou malice (LL), besoin n'étant que son sens secondaire que le besoin conduit à l'astuce, le mot approprié pour besoin étant arab. Par conséquent, certains pensent que ces mots signifient idiots ou personnes mentalement déficientes (LL). Mais si un idiot n'est pas nécessairement dépourvu d'appétit sexuel, il n'est certainement pas apte au service. Selon Mujāhid ces mots signifient des personnes pour qui leur ventre est la seule préoccupation et dont on ne craint pas qu'ils trompent les femmes - la yuhimmu-hū illā ḥaṣnu-hū wa lā yukhafu 'ala-l-nisā'i (B. 65:24). C'est là vraiment ce que l'on veut dire. Dans ces mots on applique ghairi uli-l-irbati aux serviteurs masculins, qui prennent un emploi uniquement pour gagner leur vie et non pas avec l'intention malicieuse d'entrer dans l'intimité de la maison. Il faut remarquer qu'il n'est défendu nulle part aux femmes d'employer des serviteurs masculins ou de se présenter devant eux. Ce que ce verset empêche est seulement l'étalage de la beauté féminine sauf devant ceux qui sont en relation étroite avec les femmes, et c'est une mesure préventive contre la progression du relâchement de la moralité, et un moyen pour aider à freiner les passions sexuelles, ce qui est tout ce que vise le Qur'an Sacré.

pauvreté par Sa grâce.^a Et ceux parmi vos esclaves qui demandent un écrit (de libération), donnez-leur l'écrit, si vous reconnaissez quelque chose de bon en eux, et donnez-leur de l'abondance d'Allāh qu'Il vous a donné.^b Et ne poussez pas vos esclaves féminines à la prostitution quand elles désirent demeurer chastes, dans le but de rechercher les biens fragiles de la vie de ce monde. Et quiconque les y pousse, alors sûrement, après qu'elles y ont été poussées, Allāh est Clément, Miséricordieux.^c

34 Et certainement Nous vous avons envoyé des messages clairs et une description de ceux qui sont morts avant vous, et un avertissement à ceux qui se gardent du mal.

فَكَاتِبُهُمْ إِنْ عَلِمْتُمْ فِيهِمْ خَيْرًا ۗ
وَأُولَئِكَ مِنْ مَّا لِي اللَّهُ الَّذِي أَنْتُمْ
وَلَا تُكْرَهُوا فَتَبَيَّنْتُكُمْ عَلَى الْبِعَاءِ إِنْ
أَرَادَنْ تَحْضُنَّ لِتَبْتَغُوا عَرَضَ الْحَيَاةِ
الدُّنْيَا ۗ وَمَنْ يُكْرِهْنَّ فَإِنَّ اللَّهَ مِنْ
بَعْدِ إِكْرَاهِهِنَّ غَفُورٌ رَحِيمٌ ﴿٦٠﴾

وَلَقَدْ أَنْزَلْنَا إِلَيْكُمْ آيَاتٍ مُبِينَاتٍ ۖ
مِثْلًا مِّنَ الَّذِينَ خَلَوْا مِن قَبْلِكُمْ
وَمَوْعِظَةً لِّلْمُتَّقِينَ ﴿٦١﴾

32a. Le Qur'an Sacré considère l'état du mariage comme l'état normal, et il ordonne, autant que possible, à ceux qui sont célibataires de se marier. Il exige aussi de garder les esclaves masculins et féminins dans l'état du mariage. Le fait de garder des concubines ou des esclaves féminines célibataires est clairement incompatible avec ceci. En tant que religion l'Islam est contre le célibat, et considère le rôle de parents comme le devoir de tout être humain. Dans la société civilisée d'aujourd'hui la plupart des gens refusent d'accepter les responsabilités de la condition de parents, offrant comme excuse l'insuffisance de moyens pour subvenir à une famille. Le Qur'an répond à ce faux prétexte en termes simples, *s'ils sont dans le besoin, Allāh les libérera de leur pauvreté par Sa grâce.*

Le Saint Prophète a aussi mis l'emphase sur les hommes et les femmes musulmans vivant dans l'état du mariage. Ainsi il est censé avoir dit: "Celui qui peut se marier devrait se marier. Car cela fait baisser les yeux et protège la chasteté; et celui qui ne peut pas devrait jeûner (occasionnellement), car cela aura un effet de castration sur lui" (B. 30:10). En une autre occasion il a dit, en s'adressant à de jeunes hommes qui parlaient de jeûner le jour et de rester éveillé la nuit, et de se garder du mariage: "J'observe le jeûne et je le romps, et je prie et je dors, et je suis marié, alors quiconque a tendance à agir autrement que ma sunnah, celui-là n'est pas de moi" (B. 67:1). Selon un hadith, l'homme qui se marie perfectionne la moitié de sa religion (Msh. 13:1, iii). Le célibat est expressément défendu (B. 67:8).

33a. Les mots traduits par *ceux qui ne peuvent trouver de conjoint* peuvent aussi signifier *ceux qui ne peuvent trouver les moyens de se marier*. Le mariage devient ainsi une institution obligatoire dans l'Islam, seuls étant excusés ceux qui ne peuvent trouver de partenaire ou qui n'ont pas les moyens de se marier. En fait, le mariage procure la meilleure garantie de l'amélioration du niveau de moralité de la société.

33b. Le mot *kitāb*, traduit par *écrit*, tel qu'utilisé ici, signifie *mukātabah*, qui est un nom infinitif de *kātaba*, signifiant *il (un esclave) a rédigé un écrit, un contrat (ou autre texte) avec lui (son maître), tel qu'il (le premier) paiera une certaine somme comme prix de lui-même, et qu'à la suite dudit paiement il sera libre (LL)*; également *il (un maître) a passé un tel contrat avec lui (son esclave)*. On disait un *kitāb* (ou écrit), à cause de l'obligation que le maître s'imposait. L'argent était payé en deux ou plusieurs versements. On accordait ainsi toute

SECTION 5 : La manifestation de la lumière Divine

35 Allāh est la lumière des cieux et de la terre. Une image de Sa lumière est un pilier sur lequel il y a une lampe – la lampe est dans un verre, le verre est comme s’il était une étoile qui brille avec éclat - allumé d’un olivier béni, ni oriental ni occidental, dont l’huile donne de la lumière, même si le feu ne le touche pas - une lumière sur une lumière. Allāh guide vers Sa lumière qui il Lui plaît. Et Allāh présente des paraboles aux hommes, et Allāh est Celui Qui sait toutes choses -^a

36 (C’est) dans les maisons qu’Allāh a permis d’être exalté et que Son nom y soit rappelé.^a Glorifiez-Le là, le matin et le soir.

اللَّهُ نُورُ السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضِ مِثْلُ
نُورِهِ كَمِثْلِكُونٍ فِيهَا مِصْبَاحٌ الْيُصْبِحُ
فِي زُجَاجَةٍ الزُّجَاجَةُ كَأَنَّهَا كَوْكَبٌ
دُرِّيٌّ يُوقَدُ مِنْ شَجَرَةٍ مُبَارَكَةٍ
زَيْتُونَةٍ تَطْرُقُ اللَّيْلَ وَالنَّهَارَ لَا
يَسْكَدُ زَيْتُهَا يُضِيءُ وَلَوْ لَمْ تَمْسَسْهُ
نَارٌ نُّورٌ عَلَى نُورٍ يَهْدِي اللَّهُ لِنُورِهِ
مَنْ يَشَاءُ وَيَضْرِبُ اللَّهُ الْأَمْثَالَ
لِلنَّاسِ وَاللَّهُ بِكُلِّ شَيْءٍ عَلِيمٌ ﴿٣٥﴾
فِي بُيُوتٍ أُذِنَ اللَّهُ أَنْ تُرْفَعَ وَيُذْكَرَ
فِيهَا اسْمُهُ لَا يَسْبِحَ لَهُ فِيهَا إِلَّا خُذُوا
وَالْأَصَالَ ﴿٣٦﴾

possibilité à l’esclave de mériter sa liberté. Même si l’usage voulant que le maître passe un tel contrat avec l’esclave était répandu avant l’avènement de l’Islam, l’importante réforme apportée par l’Islam consistait en ce que, lorsqu’un esclave désirait passer un tel contrat, le maître ne pouvait pas le refuser. Douze siècles avant toute tentative de la part de tout individu ou toute communauté de légiférer en vue de la libération des esclaves, un habitant du désert d’Arabie avait établi cette noble institution, telle que, si un esclave demandait de passer un contrat pour sa libération, non seulement son maître devait lui accorder ce contrat, mais il devait aussi lui fournir l’argent pour acheter sa liberté, la seule condition étant *si vous reconnaissez quelque chose de bon en eux*, i.e., s’il est apte au travail et capable de gagner sa vie. Et, en outre, la charge revenait à l’Etat de dépenser une partie de l’argent recueilli pour le tribut des pauvres à cette fin, comme on l’affirme à 9:60.

33c. On raconte que ‘Abd Allāh ibn Ubayy, le chef des hypocrites, gardait des filles esclaves pour la prostitution (Rz). La prostitution, qui semble avoir été courante avant l’avènement de l’Islam en Arabie, est ici condamnée. Mais cette malédiction est devenue incroyablement courante dans toute la chrétienté, et elle est légalisée dans plusieurs pays d’Europe comme un *mal nécessaire*, alors qu’on la tolère ouvertement dans d’autres.

35a. *Nūr* (lumière) est ce qui manifeste les choses cachées, et l’on appelle ici Allāh la lumière des cieux et de la terre, parce qu’Il les a manifestées et les a fait exister. *Mishkāt* signifie une niche, mais Mjd explique qu’il signifie ‘*amūd* ou pilier (LL).

Dans la parabole qui suit, l’Islam est représenté comme une image de la lumière Divine, une lumière placée haut sur un pilier de façon à éclairer le monde entier; une lumière protégée en étant placée dans un verre, de sorte qu’aucun souffle de vent ne peut l’éteindre; une lumière tellement resplendissante que le verre lui-même dans lequel elle est placée est aussi brillant qu’une étoile. Il faut remarquer que dans le Qur’ān Sacré on nomme à plusieurs reprises la religion de l’Islam la *lumière Divine*: “De leur bouche désirent éteindre la lumière d’Allāh, mais Allāh ne permettra rien d’autre que la perfection de Sa lumière, même si les incroyants s’y opposent” (9:32; 61:8). C’est pourquoi c’est de l’Islam que parle la parabole de la lumière Divine. L’*olivier béni*, dont on allume cette lumière, et qui tient lieu ici de

37 Des hommes que ni la marchandise ni la vente ne distraient du souvenir d'Allāh et de l'observation de la prière et du paiement du tribut pour les pauvres - ils craignent un jour où les coeurs et les yeux se retourneront,^a

رَجَالٌ لَا تُلِيهِمْ تِجَارَةٌ وَلَا بَيْعٌ
عَنْ ذِكْرِ اللَّهِ وَاقَامِ الصَّلَاةَ وَإِيتَاءِ
الزَّكَاةَ يَخَافُونَ يَوْمًا تَتَقَلَّبُ فِيهِ
الْقُلُوبُ وَالْأَبْصَارُ ﴿٣٧﴾

38 Qu'Allāh leur donne la meilleure récompense pour ce qu'ils ont fait, et leur donne davantage par Sa grâce. Et Allāh subvient sans mesure pour ceux qu'il Lui plaît.

لِيَجْزِيَهُمُ اللَّهُ أَحْسَنَ مَا عَمِلُوا وَيَزِيدَهُمُ
مِنْ فَضْلِهِ وَاللَّهُ يَرْزُقُ مَنْ يَشَاءُ
بِعَبْرِ حِسَابٍ ﴿٣٨﴾

39 Et ceux qui ne croient pas, leurs actions sont comme un mirage dans un désert, que l'homme assoiffé croit être de l'eau, jusqu'à ce que, quand il y parvient, il trouve que ce n'est rien, et il trouve Allāh avec lui, alors Il lui donne son dû. Et Allāh est Rapide pour faire le compte -

وَالَّذِينَ كَفَرُوا أَعْمَالُهُمْ كَسَرَابٍ
بِقِيَعَةٍ يَحْسَبُهُ الظَّمْآنُ مَاءً حَتَّى
إِذَا جَاءَهُ لَمْ يَجِدْهُ شَيْئًا وَوَجَدَ اللَّهَ
عِنْدَهُ فَوَفَّاهُ حِسَابَهُ وَاللَّهُ
سَرِيعُ الْحِسَابِ ﴿٣٩﴾

40 Ou comme l'obscurité dans la mer profonde - là le couvre une vague, au dessus de laquelle il y a une vague, au dessus de laquelle il y a un nuage -

أَوْ كَظُلُمَاتٍ فِي بَحْرٍ لِيٍّ يَغْشَاهُ مَوْجٌ
مِنْ فَوْقِهِ مَوْجٌ مِّنْ فَوْقِهِ سَحَابٌ

symbole de l'Islam, comme le figuier est un symbole du judaïsme (voir 95:3a), n'appartient ni à l'Orient ni à l'Occident. Il en est de même de l'Islam, qui doit donner la lumière à l'Orient et à l'Occident, et qui, par conséquent, n'appartient à aucun des deux en particulier. Il semble que l'on fasse allusion à la fusion de l'Orient et de l'Occident dans l'Islam, une prophétie sur le point de se réaliser alors que l'Occident s'éveille à la vérité des principes de l'Islam.

La parabole serait plus claire si l'on considérait que le mot *nūr* (lumière) se rapporte au Saint Prophète. Le Prophète était doué des plus grandes qualités. Même avant de recevoir la révélation Divine, sa vie en était une de pureté consacrée au service de l'humanité. La lumière émanait de lui-même avant que la lumière d'En-haut ne lui arrive sous la forme de la révélation Divine, de sorte que lorsque la révélation est venue à lui, ce fut la lumière sur la lumière.

36a. On affirme ici que l'on rencontre la lumière Divine dont il est question dans le verset précédent dans certaines maisons, la caractéristique de ces maisons étant que l'on y rappelle le nom d'Allāh, montrant ainsi que ces maisons sont celles des musulmans, et que la lumière est donc la lumière de l'Islam. Ces maisons, ajoute-t-on, même si elles sont humbles actuellement, seront exaltées. Et l'élévation des humbles huttes des Arabes habitant le désert en des palais royaux est un fait historique.

37a. Une description plus poussée de ces maisons rend l'allusion encore plus claire. Dans ces maisons on rend gloire à Allāh le matin et le soir, et par conséquent il ne peut s'agir que des maisons des musulmans, parce que le fait d'observer la prière et de payer le tribut pour les pauvres est la caractéristique de l'Islam. Dans les deux derniers versets de cette section, on décrit l'opposition à cette lumière, et la fin de cette opposition. Le fait que les coeurs et les yeux se retournent signifie qu'ils seront transformés dans la nouvelle vie ou qu'ils seront dans un état de commotion dû à la crainte. Le verset qui suit corrobore le premier sens.

(des couches) d'obscurité l'une au-dessus de l'autre - quand il tend la main, il est presque incapable de la voir. Et celui à qui Allāh ne donne pas la lumière, n'a pas de lumière.^a

طَلُمْتُ بَعْضَهَا فَوْقَ بَعْضٍ إِذَا أَخْرَجَ
يَدَهُ لَمْ يَكِدْ يَرِبَهَا وَمَنْ لَمْ
يَجْعَلِ اللَّهُ لَهُ نُورًا فَمَا لَهُ مِنْ نُورٍ ④

SECTION 6 : La manifestation de la puissance Divine

41 Ne vois-tu pas qu'Allāh est Celui à Qui rendent gloire tous ceux qui sont dans les cieux et sur la terre, et les oiseaux aux ailes déployées? Chacun connaît sa prière et son hommage. Et Allāh est Celui Qui sait ce qu'ils font.

أَلَمْ تَرَ أَنَّ اللَّهَ يُسَبِّحُ لَهُ مِنْ فِي
السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضِ وَالطَّيْرِ طُفَّتِ
كُلٌّ قَدْ عَلِمَ صَلَاتَهُ وَتَسْبِيحَهُ
وَاللَّهُ عَلِيمٌ سِيمًا يَفْعَلُونَ ④

42 Et à Allāh appartiennent le royaume des cieux et la terre, et vers Allāh est la venue éventuelle.

وَاللَّهُ مُلْكُ السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضِ
وَإِلَى اللَّهِ الْمَصِيرُ ④

43 Ne vois-tu pas qu'Allāh pousse les nuages, ensuite les rassemble, ensuite les empile, de sorte que tu vois la pluie descendre du milieu d'eux? Et Il fait descendre du ciel (des nuages comme) des montagnes, où il y a de la grêle, en affligeant qui il Lui plaît et en la détournant de qui il Lui plaît. L'éblouissement de son éclair fait presque perdre la vue.

أَلَمْ تَرَ أَنَّ اللَّهَ يُزْجِي سَحَابًا ثُمَّ يُؤَلِّفُ
بَيْنَهُ ثُمَّ يَجْعَلُهُ رُكَامًا فَتَكْرَى الْوُدُنِ
يَخْرُجُ مِنْ خِلَابٍ وَيُنَزِّلُ مِنَ السَّمَاءِ
مِنْ جِبَالٍ فِيهَا مِنْ بَرَدٍ فَيُصِيبُ بِهِ
مَنْ يَشَاءُ وَيَصْرِفُهُ عَنِ مَن يَشَاءُ
يَكَادُ سَنَآ بَرَقَتْهُ يَدُهُ بِالْأَبْصَارِ ④

44 Allāh fait en sorte que la nuit et le jour se succèdent. Sûrement il y a une leçon en ceci pour ceux qui voient.

يُقَلِّبُ اللَّهُ اللَّيْلَ وَالنَّهَارَ إِنَّ فِي ذَلِكَ
لَعِبْرَةً لِّأُولِي الْأَبْصَارِ ④

45 Et Allāh a créé tous les animaux à partir de l'eau.^a De sorte que parmi eux il y a ce qui rampe sur son ventre,

وَاللَّهُ خَلَقَ كُلَّ دَابَّةٍ مِنْ مَّاءٍ
فِيهِمْ مِنْ مَّن يَمْشِي عَلَى بَطْنِهِ وَمِنْهُمْ

40a. De même que la première partie de cette section donne une image de la lumière Divine brillante et éblouissante accordée aux croyants, la dernière partie décrit l'obscurité totale du doute et de l'ignorance dans laquelle sont les incroyants. On compare leurs espoirs apparents de succès à un mirage, et, une fois perdues leurs illusions, ils se trouveront en présence de Dieu et se verront payé leur dû.

45a. Il est dit ici que seuls les animaux ont été créés à partir de l'eau, mais ailleurs on nous dit que toute vie, animale ou végétale, a été créée d'eau (21:30); voir 21:30b.

et ce qui marche sur deux pattes, et enfin ce qui marche sur quatre pattes.^b Allāh crée ce qu'il Lui plaît. Sûrement Allāh est Celui Qui possède le pouvoir sur toutes choses.

46 Nous avons sans doute révélé de clairs messages. Et Allāh guide qui il Lui plaît vers la bonne voie.

47 Et ils disent: Nous croyons en Allāh et au Messager et nous obéissons; ensuite un groupe d'entre eux se détourne après ceci, et ils sont incroyants.

48 Et quand ils sont invités à Allāh et à Son Messager pour qu'il puisse juger entre eux, voilà! un groupe d'entre eux se détourne.

49 Et si la raison est de leur côté, ils se hâtent vers lui avec soumission.

50 Y a-t-il dans leur coeur un malaise, ou sont-ils dans le doute, ou craignent-ils qu'Allāh et Son Messager les traiteront injustement? Non! ce sont ceux qui font le mal.

مَنْ يَشِئْ عَلَى رِجْلَيْنِ وَمِنْهُمْ مَنْ
يَشِئْ عَلَى أَرْبَعٍ يَخْلُقُ اللَّهُ مَا يَشَاءُ
إِنَّ اللَّهَ عَلَى كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ ﴿٤٦﴾

لَقَدْ أَنْزَلْنَا آيَاتٍ مُبِينَاتٍ وَاللَّهُ بِأَيْدِي
مَنْ يَشَاءُ إِلَى صِرَاطٍ مُسْتَقِيمٍ ﴿٤٧﴾

وَيَقُولُونَ آمَنَّا بِاللَّهِ وَبِالرَّسُولِ وَأَطَعْنَا
ثُمَّ يَتَوَلَّى فَرِيقٌ مِنْهُمْ مِمَّنْ بَعْدَ ذَلِكَ
وَمَا أُولَئِكَ بِالْمُؤْمِنِينَ ﴿٤٨﴾

وَإِذَا دُعُوا إِلَى اللَّهِ وَرَسُولِهِ لِيَحْكُمَ
بَيْنَهُمْ إِذَا فَرِيقٌ مِنْهُمْ مُعْرِضُونَ ﴿٤٩﴾

وَإِنْ يَكُنْ لَهُمُ الْحَقُّ يَأْتُوا
إِلَيْهِ مُذْعِنِينَ ﴿٥٠﴾

أَفَنُفُوهُمْ مَرَضٌ أَمْ امْرَأَتَا بَوَا أَمْ
يَخَافُونَ أَنْ يَحْيِفَ اللَّهُ عَلَيْهِمْ وَ
رَسُولُهُ بَلْ أُولَئِكَ هُمُ الظَّالِمُونَ ﴿٥١﴾

SECTION 7 : L'établissement du royaume de l'Islam

51 La réponse des croyants, quand ils sont invités à Allāh et à son Messager pour qu'il puisse juger entre eux, consiste seulement en ce qu'ils disent: Nous entendons et nous obéissons. Et ce sont ceux-là qui connaissent le succès.

إِنَّمَا كَانَ قَوْلَ الْمُؤْمِنِينَ إِذَا دُعُوا
إِلَى اللَّهِ وَرَسُولِهِ لِيَحْكُمَ بَيْنَهُمْ أَنْ
يَقُولُوا سَمِعْنَا وَأَطَعْنَا وَأُولَئِكَ
هُمُ الْمُفْلِحُونَ ﴿٥١﴾

45b. Les différentes espèces d'animaux sont ici divisées en trois classes: (1) Les choses qui rampent, la plus basse et la première forme dans le développement de la vie animale. (2) Celles qui marchent sur deux pattes, comme les oiseaux, la seconde forme du développement de la vie animale. L'homme, même s'il marche sur deux jambes, n'en fait pas partie, parce que la vie humaine constitue la forme la plus élevée du développement de la vie animale, et l'on dit généralement qu'elle est tout à fait distincte de toute vie animale. (3) Celles qui marchent sur quatre pattes, et à cette classe appartient la plupart des mammifères.

52 Et celui qui obéit à Allāh et à Son Messenger, et qui craint Allāh et observe son devoir envers Lui, ce sont ceux qui réussissent.

وَمَنْ يُطِيعِ اللَّهَ وَرَسُولَهُ وَيَخْشَ اللَّهَ وَيَتَّقْهُ فَأُولَئِكَ هُمُ الْفَائِزُونَ ﴿٥٢﴾

53 Et ils jurent par Allāh de leurs serments les plus forts que, si tu leur commandes, ils avanceront certainement. Dis: Ne jurez pas; une obéissance raisonnable (est désirée). Sûrement Allāh est au courant de ce que vous faites.

وَأَقْسَمُوا بِاللَّهِ جَهْدَ أَيْمَانِهِمْ لَئِنْ أَمَرْتَهُمْ لَيَخْرُجْنَ قُلْ لَأَنْتُمْ مَوْمِئَاتٌ فَاعِلُونَ ﴿٥٣﴾

54 Dis: Obéissez à Allāh et obéissez au Messenger. Mais si vous vous détournez, il est responsable du devoir qui lui est imposé, et vous êtes responsables du devoir qui vous est imposé. Et si vous lui obéissez, vous marchez droit. Et le devoir du Messenger n'est que de délivrer (le message) clairement.

قُلْ أَطِيعُوا اللَّهَ وَأَطِيعُوا الرَّسُولَ فَإِن تَوَلَّوْا فَإِنَّمَا عَلَيْهِ مَا حُمِّلَ وَعَلَيْكُمْ مَا حُمِّلْتُمْ وَإِن تُطِيعُوا فَتَهْتَدُوا وَمَا عَلَى الرَّسُولِ إِلَّا الْبَلْغُ الْمُبِينُ ﴿٥٤﴾

55 Allāh a promis à ceux d'entre vous qui croient et font le bien qu'Il en fera les dirigeants sur la terre comme Il a fait de ceux avant eux des dirigeants, et qu'Il établira sûrement pour eux leur religion, qu'Il a choisie pour eux, et qu'Il leur donnera sûrement la sécurité en échange de leur crainte. Ils Me serviront, en n'associant rien avec Moi. Et ceux qui sont ingrats après ceci, ce sont les transgresseurs.^a

وَعَدَ اللَّهُ الَّذِينَ آمَنُوا مِنكُمْ وَعَمِلُوا الصَّالِحَاتِ لَيَسْتَخْلِفَنَّهُمْ فِي الْأَرْضِ كَمَا اسْتَخْلَفَ الَّذِينَ مِن قَبْلِهِمْ وَلَيُمَكِّنَنَّ لَهُمْ دِينَهُمُ الَّذِي ارْتَضَى لَهُمْ وَلَيُبَدِّلَنَّهُم مِّن بَعْدِ خَوْفِهِمْ أَمْنًا يَعْبُدُونَنِي لَا يُشْرِكُونَ بِي شَيْئًا وَمَن كَفَرَ بَعْدَ ذَلِكَ فَأُولَئِكَ هُمُ الْفَاسِقُونَ ﴿٥٥﴾

55a. Ce verset non seulement prédit l'établissement du royaume de l'islam, mais aussi sa permanence, de sorte que l'on suscitera des successeurs au Saint Prophète et l'on fera des musulmans une nation qui régnera sur la terre. Par ceux avant eux on veut dire en particulier les adeptes de Moïse (Bd). L'Islam au moment de la révélation de ces versets était encore entouré d'ennemis de toutes parts; les croyants connaissaient encore la crainte comme l'indique clairement ce verset, et l'idolâtrie prévalait encore en Arabie. Le triomphe de l'Islam, prédit d'abord dans la parabole de la Lumière Divine, et dont on fait ensuite allusion à l'avènement progressif, est ici prédit de la façon la plus claire et la plus catégorique: les croyants deviendront les dirigeants sur la terre; leur religion sera fermement établie; la sécurité leur sera donnée à la place de la crainte; l'Unité Divine régnera sur tout. Toutes ces faveurs seront accordées aux musulmans, ce dont ils devraient être reconnaissants; mais, s'ils sont ingrats après cela, ils seront traités comme des transgresseurs. *Karafa* signifie *il n'a pas cru* de même que *il a été ingrat*, et le second sens convient ici au contexte. Même si l'on

56 Et observez la prière et payez le tribut pour les pauvres et obéissez au Messager, de sorte que la clémence vous soit manifestée.

وَأَقِيمُوا الصَّلَاةَ وَآتُوا الزَّكَاةَ
وَاطِيعُوا الرَّسُولَ لَعَلَّكُمْ تُرْحَمُونَ ﴿٥٦﴾

57 Ne pensez pas que les incroyants affaibliront (la Vérité) sur la terre: et leur demeure est le Feu. Et c'est sans doute un mauvais lieu de séjour!

لَا تَحْسَبَنَّ الَّذِينَ كَفَرُوا مُعْجِزِينَ
فِي الْأَرْضِ ۗ وَمَأْوَاهُمُ النَّارُ ۗ وَ
لَيْسَ الْمَصِيرُ ﴿٥٧﴾

SECTION 8 : Le respect de l'intimité

58 O vous qui croyez, que ceux que votre main droite possède et ceux parmi vous qui n'ont pas atteint la puberté vous demandent la permission trois fois: Avant la prière du matin, et quand vous enlevez vos vêtements à cause de la chaleur du midi, et après la prière du soir. Ce sont trois moments d'intimité pour vous; outre ces moments-là il n'y a pas de faute pour vous ni pour eux - certains d'entre vous circulent (en s'occupant) des autres. C'est ainsi qu'Allāh vous rend les messages clairs. Et Allāh est Celui Qui sait, Qui est sage.^a

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا لِيَسْتَأْذِنَكُمْ
الَّذِينَ مَلَكَتْ أَيْمَانُكُمْ وَالَّذِينَ لَمْ
يَبْلُغُوا الْحُلُمَ مِنْكُمْ ثَلَاثَ مَرَّاتٍ مِنْ
قَبْلِ صَلَاةِ الْفَجْرِ وَحِينَ تَضَعُونَ
ثِيَابَكُمْ مِنَ الظُّهْرِ ۖ وَمِنْ بَعْدِ صَلَاةِ
الْعِشَاءِ ۗ ثَلَاثُ عَوْرَاتٍ لَكُمْ ۖ وَلَيْسَ
عَلَيْكُمْ وَلَا عَلَيْهِمْ جُنَاحٌ بَعْدَ هُنَّ
ظُلُومًا ۖ عَلَيْكُمْ بَعْضُ عَلَى بَعْضٍ ط
كَذَلِكَ يُبَيِّنُ اللَّهُ لَكُمْ الْآيَاتِ ط
وَ اللَّهُ عَلِيمٌ حَكِيمٌ ﴿٥٨﴾

prend ici *kufir* dans le sens d'*incroyance*, en pratique il signifierait un reniement, ou une désobéissance aux commandements Divins.

Quoique la promesse contenue dans ce verset fasse clairement allusion à l'établissement du royaume de l'islam et à la succession des juifs par les musulmans pour ce qui est de la Terre Sainte promise, il est également fait allusion ici à la promesse Divine de susciter des réformateurs au sein des musulmans tout comme des prophètes sont apparus chez les juifs. Telle est la promesse claire contenue dans une citation du Saint Prophète: "Sûrement Allāh suscitera pour ce peuple (i.e., les musulmans) au commencement de chaque siècle un homme qui ranimera pour lui sa religion" (A.D. 36:1). La promesse faite dans ce verset peut donc s'appliquer non seulement aux successeurs temporels du Saint Prophète, mais aussi à ses successeurs spirituels ou aux réformateurs. L'analogie avec les juifs, à qui ce verset se rapporte, indique l'apparition d'un Messie chez les musulmans de même qu'un Messie est apparu chez les juifs, et c'est sur ce verset que s'appuyait feu Ḥadrat Mirzā Ghulām Aḥmad de Qadiān, le fondateur du mouvement Aḥmadiyyah. Il a prétendu être un réformateur lors du quatrième centenaire de l'Hégire et le Messie dont on prédisait l'avènement au sein des musulmans.

58a. Les règles relatives à l'intimité personnelle et familiale sont de la plus haute importance pour l'amélioration des relations sociales, et leur inobservance conduit à toutes sortes de calomnies, dont les amateurs de scandales sont toujours prêts à s'emparer, causant

59 Et quand les enfants parmi vous atteignent la puberté, qu'ils demandent la permission comme ceux avant eux ont demandé la permission. C'est ainsi qu'Allāh vous rend Ses messages clairs. Et Allāh est Celui Qui entend, Qui est sage.

60 Et (quant aux) femmes après la ménopause,^a qui n'espèrent pas le mariage, il n'y a pas de faute pour elles si elles enlèvent leurs vêtements sans montrer leur parure. Et si elles sont modestes, c'est mieux pour elles. Et Allāh est Celui Qui entend, Qui sait.

61 Il n'y a pas de blâme pour l'aveugle, ni de blâme pour l'infirme, ni de blâme pour le malade,^a ni pour vous-mêmes si vous mangez dans votre propre maison, ou la maison de votre père, ou la maison de votre mère, ou la maison de votre frère, ou la maison de votre soeur, ou la maison de votre oncle paternel, ou la maison de votre tante paternelle, ou la maison de votre oncle maternel, ou la maison de votre tante maternelle, ou la (maison) dont vous possédez la clé, ou la maison de votre ami. Il n'y a pas de faute en vous que vous mangiez ensemble ou séparément. Alors quand vous entrez dans une maison, saluez vos gens d'une salutation d'Allāh, bénie (et) gracieuse. C'est ainsi qu'Allāh rend les messages clairs pour vous afin que vous puissiez comprendre.

وَإِذَا بَلَغَ الْأَطْفَالُ مِنْكُمْ الْحُلُمَ فَلْيَسْتَأْذِنُوا كَمَا اسْتَأْذَنَ الَّذِينَ مِنْ قَبْلِهِمْ كَذَلِكَ يُبَيِّنُ اللَّهُ لَكُمْ آيَاتِهِ وَاللَّهُ عَلِيمٌ حَكِيمٌ ﴿٥٩﴾

وَالْقَوَاعِدُ مِنَ النِّسَاءِ الَّتِي لَا يَرْجُونَ زَوْجًا فَليَسْ عَلَيْهِنَّ جُنَاحٌ أَنْ يَضَعْنَ ثِيَابَهُنَّ غَيْرَ مُتَبَرِّجَاتٍ بِزِينَةٍ وَأَنْ يَسْتَعْفِفْنَ خَيْرٌ لَهُنَّ وَاللَّهُ سَمِيمٌ عَلِيمٌ ﴿٦٠﴾

لَيْسَ عَلَى الْأَعْمَى حَرَجٌ وَلَا عَلَى الْأَعْرَجِ حَرَجٌ وَلَا عَلَى الْمَرِيضِ حَرَجٌ وَلَا عَلَى أَنْفُسِكُمْ أَنْ تَأْكُلُوا مِنْ بُيُوتِكُمْ أَوْ بُيُوتِ آبَائِكُمْ أَوْ بُيُوتِ أُمَّهَاتِكُمْ أَوْ بُيُوتِ إِخْوَانِكُمْ أَوْ بُيُوتِ أَخَوَاتِكُمْ أَوْ بُيُوتِ أَعْمَامِكُمْ أَوْ بُيُوتِ عَمَّاتِكُمْ أَوْ بُيُوتِ إِخْوَانِكُمْ أَوْ بُيُوتِ خَالَاتِكُمْ أَوْ مَا مَلَكَتُمْ أَيْمَانُهُمْ أَوْ صُدُوقِكُمْ لَيْسَ عَلَيْكُمْ جُنَاحٌ أَنْ تَأْكُلُوا جَمِيعًا أَوْ أَشْتَاتًا فَإِذَا دَخَلْتُمْ بُيُوتًا فَسَلِّمُوا عَلَى أَنْفُسِكُمْ تَحِيَّةً مِنْ عِنْدِ اللَّهِ مُبْرَكَةٌ طَيِّبَةٌ كَذَلِكَ يُبَيِّنُ اللَّهُ لَكُمْ الْآيَاتِ لَعَلَّكُمْ تَعْقِلُونَ ﴿٦١﴾

ainsi des dissensions dans la société.

60a. *Qā'id* (pluriel *qawā'id*) signifie une femme qui a cessé d'avoir des enfants et d'avoir ses menstruations (LL). Quand on parle d'enlever des vêtements, il s'agit des vêtements de dessus à 33:59.

61a. Les Arabes avaient certains scrupules à manger avec les aveugles, etc., ce en quoi ils étaient comme les juifs et d'autres peuples. Les hindous mangent encore séparément. L'islam énonce une règle de conduite modérée, et il donne à l'individu beaucoup de latitude à ce sujet. Un homme peut manger seul ou avec d'autres, il peut manger avec les infirmes, etc., ou il peut manger chez de proches parents et des amis. La dernière partie du verset montre qu'un certain degré de familiarité dans le cas de proches parents est recommandé, de sorte qu'il est permis de prendre de la nourriture avec eux, même si l'on n'a pas été spécialement invité.

SECTION 9 : Les affaires d'état doivent avoir priorité

62 Seuls sont croyants ceux qui croient en Allāh et Son Messager, et quand ils sont avec lui sur une affaire capitale, ils ne s'en vont pas sans lui avoir demandé de prendre congé. Sûrement ceux qui te demandent de prendre congé, sont ceux qui croient en Allāh et en Son Messager; alors quand ils te demandent de prendre congé pour une affaire personnelle, donne congé à qui tu voudras parmi eux, et demande pardon pour eux à Allāh. Sûrement Allāh est Clément, Miséricordieux.

إِنَّمَا الْمُؤْمِنُونَ الَّذِينَ آمَنُوا بِاللَّهِ
وَرَسُولِهِ وَإِذَا كَانُوا مَعَهُ عَلَىٰ أَمْرٍ
جَامِعٍ لَّمْ يَذْهَبُوا حَتَّىٰ يَسْتَأْذِنُوهُ ۗ إِنَّ
الَّذِينَ يَسْتَأْذِنُونَكَ أُولَٰئِكَ الَّذِينَ
يُؤْمِنُونَ بِاللَّهِ وَرَسُولِهِ ۖ فَإِذَا اسْتَأْذَنُوكَ
لِبَعْضِ شَأْنِهِمْ فَأَذْنُ لِمَنْ شِئْتَ مِنْهُمْ
وَاسْتَغْفِرْ لَهُمْ ۗ إِنَّ اللَّهَ غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿١٧﴾

63 Ne faites pas en sorte que l'appel du Prophète parmi vous soit comme un appel entre vous.^a Allāh connaît certainement ceux qui s'esquivent parmi vous, en se cachant. Alors que ceux qui vont à l'encontre de son ordre se méfient, de peur qu'une épreuve les afflige ou que s'abatte sur eux un châtiment pénible.

لَا تَجْعَلُوا دُعَاءَ الرَّسُولِ بَيْنَكُمْ كَدُعَاءِ
بَعْضِكُمْ بَعْضًا ۗ قَدْ يَعْلَمُ اللَّهُ الَّذِينَ
يَسْتَلُونَ مِنْكُمْ لِوَأْدَائِهِمْ فَلْيَحْذَرِ الَّذِينَ
يُخَالِفُونَ عَنْ أَمْرِهِ أَنْ تُصِيبَهُمْ فِتْنَةٌ
أَوْ يُصِيبَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ ﴿١٨﴾

64 Or tout ce qu'il y a dans les cieux et sur la terre appartient sûrement à Allāh. Il connaît sans doute votre condition. Et le jour où ils seront retournés à Lui, Il les informera de ce qu'ils ont fait. Et Allāh est Celui Qui sait toutes choses.

أَلَا إِنَّ لِلَّهِ مَا فِي السَّمٰوٰتِ وَالْأَرْضِ ۗ
قَدْ يَعْلَمُ مَا أَنْتُمْ عَلَيْهِ ۗ وَيَوْمَ
يُرْجَعُونَ إِلَيْهِ فَيُنَبِّئُهُمْ بِمَا عَمِلُوا
وَاللَّهُ بِكُلِّ شَيْءٍ عَلِيمٌ ﴿١٩﴾

63a. Ces mots ne signifient pas de quelle manière il faut s'adresser au Prophète, mais comment il faut répondre à son appel. Le contexte le rend clair. Le verset précédent affirme que nul ne doit partir sans la permission du Prophète, quand ils sont rassemblés pour une affaire importante qui requiert leur présence, et les mots qui suivent ce passage visent le même but. Ce que l'on affirme ici est qu'il faut respecter l'appel du Prophète aux croyants, et qu'il ne faut pas le traiter comme un appel qu'ils se font entre eux; parce que l'appel du Prophète se rapporte à quelque affaire importante mettant en cause le bien-être de la communauté, alors qu'un appel fait entre eux se rapporte à leurs affaires personnelles.